

# Les lettres pontificales du XIV<sup>e</sup> siècle: histoire de leur édition et questionnements actuels

LAURENT VALLIÈRE

CNRS (UMR 5648)

**Resumo:** Os registos que contêm a correspondência dos Papas de Avinhão (1305-1378) suscitaram, desde a abertura do arquivo do Vaticano, grandes projectos editoriais tais como o da Escola Francesa de Roma. Este trabalho foi prorrogado pela criação, em 1990, de uma base de dados, *Ut per litteras Apostolicas*, que inclui as letras comuns, curiais ou secretas publicadas por esta instituição. O programa CORELPA assegura a continuidade deste projecto. É legítimo questionarmo-nos sobre os contributos deste corpus de cerca de 300 mil cartas papais. O exemplo da prática benficial permite-nos sublinhar o interesse de uma análise de conjunto que permita mostrar que certas ideias adquiridas podem ainda hoje ser objecto de ajustamento. A questão essencial da eficácia das colações papais mereceria de igual modo uma reflexão mais aprofundada. Espera-se que o corpus continue a desenvolver-se, a fim de melhor responder às nossas interrogações.

**Palavras-chave:** papado de Avinhão, letras pontificais, edição científica, *Ut per litteras*, a política benficial.

**Abstract:** The various registers containing the letters of the Avignon popes (1305-1378) have triggered, right from the time when the Vatican archives were opened, large editing projects among which the one by the Ecole Française de Rome stands out. This work was extended by the creation, during the 1990s, of a database, *Ut per Litteras Apostolicas*, which gathers the common, curial or secret letters edited by this institution. The CORELPA Programme ensures the continuity of this project. Wondering about the outcome of this corpus of almost pontifical 300, 000 letters is only legitimate. The example of the papal practice toward the benefice allows one to underline the interest of a comprehensive analysis by showing that some of the common ideas could be qualified. The essential issue of the efficiency of the pontifical collations also deserves a more general analysis. Let's hope that the corpus keeps on developing in order to better answer our questions.

**Keywords:** papacy of Avignon, papal letters, scientific publication, *Ut per litteras*, Beneficial policy.

Depuis Clément V (1305-1314) jusqu'au retour à Rome de Grégoire XI (1370-1378), la papauté s'est installée durablement à Avignon. Des changements décisifs dans l'administration pontificale marquent cette période. La Chancellerie apostolique enregistre désormais une quantité extraordinaire d'actes, parmi lesquels on distingue les lettres curiales, de nature diplomatique ou administrative, et les lettres communes, traitant des questions de bénéfices, de dispenses ou d'indulgences. Quant aux lettres secrètes, préparées par des secrétaires<sup>1</sup>, elles passent par la Chambre secrète et sont de nature politique. À rebours de l'usage jusque là habituel, les lettres pontificales sont alors transcrites directement sur des registres en papier appelés aujourd'hui registres d'Avignon. À partir de Jean XXII et jusqu'en 1355, la pratique est d'en faire, dans un deuxième temps, une copie systématique sur les registres du Vatican en parchemin. On compte deux cent quatre volumes de la première série<sup>2</sup> et deux cent trente neuf de la seconde<sup>3</sup> pour une période de plus de soixante-dix ans.

Cette étude s'attache à présenter cet ensemble considérable et à en souligner tout l'intérêt. Il s'agit, en premier lieu, d'en retracer l'historique de la publication. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans toute l'Europe, de grandes entreprises d'édition de ces documents ont vu le jour. La base de données *Ut per litteras apostolicas* marque l'aboutissement des travaux français sur les lettres pontificales. À la suite de ce rapide exposé, une estimation du nombre total des lettres de la Chancellerie apostolique enregistrées au XIV<sup>e</sup> siècle est rendue possible. Elle amène naturellement à s'interroger, dans un second lieu, sur la meilleure façon de consulter ce corpus en voie de constitution. Pour s'en faire une idée, nous nous sommes demandés dans quelles conditions et avec quels moyens on peut utiliser cette documentation pour aborder la question de la politique bénéficiale des papes d'Avignon.

## I. Le corpus des lettres pontificales

L'ensemble exceptionnel des bulles émises par les papes à travers toute la Chrétienté n'a évidemment pas laissé indifférents les historiens. Très tôt, les érudits ont tenté d'avoir connaissance de l'énorme fonds documentaire constitué par les archives du Vatican<sup>4</sup>, mais il reste qu'un tournant capital s'est produit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

1 Le mot apparaît à partir de Benoît XII (voir GASNAULT, Pierre – L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon: Chambre et Chancellerie. In *AUX ORIGINES DE L'ÉTAT MODERNE. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon, Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome, avec le concours du CNRS, du Conseil général de Vaucluse et de l'Université d'Avignon (Avignon, 23-24 janvier 1988)*. Rome: 1990, p. 209-222).

2 ASV, Reg. Aven. 1 à 204.

3 ASV, Reg. Vat. 52 à 290.

4 On peut citer, pour la France, Étienne Baluze, dont les *Vitae paparum avinionensium* parurent en 1693. Elles contiennent certains actes tirés des archives vaticanes. Baluze n'est pas allé en Italie mais il a obtenu des copies grâce à ses correspondants (cf. CHIFFOLEAU, Jacques – Baluze, les papes et la France. In *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*. Dir. Jean Boutier. Limoges: 2008, p. 220-225).

## 1. L'entreprise d'édition par l'École française de Rome

Avec l'ouverture des archives vaticanes, vers 1877-1880<sup>5</sup>, de vastes opérations d'édition se sont plus ou moins rapidement mises en place. La série des éditions des lettres pontificales du XIV<sup>e</sup> siècle a été lancée par l'École française de Rome dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, peu de temps après qu'a été engagée une première série consacrée aux registres du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Le parti pris a été de transcrire ou au moins d'analyser l'intégralité des registres manuscrits, que les bulles traitent ou non de la France. En cela on se démarquait d'autres opérations où les éditeurs, à la même époque<sup>8</sup>, choisissaient de ne traiter que les lettres se rapportant directement à certaines régions ou certains pays. L'édition des registres d'Honorius III (1216-1227), par l'italien Pietro Pressutti, est une exception notable<sup>9</sup>. Mais les Britanniques lancent les *Calendars of Papal Registers relating to Great Britain and Ireland* à partir de 1893. En 1897, le *Repertorium germanicum* des Allemands s'engage avec la première année d'Eugène IV. Pour le XIV<sup>e</sup> siècle, le volume consacré au pontificat de Clément VII date de 1916<sup>10</sup>. Dans les *Analecta Vaticano-Belgica*, les Belges éditent, dès 1906, ce qui concerne les diocèses de Cambrai, Liège, Théroutan et Tournai, c'est-à-dire approximativement la Belgique actuelle. Hongrois, Polonais ou Espagnols suivent ce même schéma<sup>11</sup>. À leur suite, le Portugal prend le parti d'édition des suppliques le concernant, en 1968-1970, dans les *Monumenta Portugaliae Vaticana*, laissant de côté les lettres pontificales... Finalement, la seule grande entreprise comparable à celle de l'École française ne concerne pas les registres de la Chancellerie. Les *Vatikanische Quellen zur Geschichte der Päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung, 1316-1378*, qui englobent eux-aussi l'ensemble de la Chrétienté, éditent, entre 1910 et 1972, des sources issues de la Chambre apostolique.

L'ambition de l'École française ne l'empêche nullement de s'attaquer à l'ensemble des pontificats de la période avignonnaise. Seul lui échappe celui de Clément V, traité par les bénédictins romains de Saint-Paul-hors-les-Murs<sup>12</sup>. Les médiévistes de l'École

5 Sur cette date voir PONCET, Olivier – *Les entreprises éditoriales liées aux archives du Saint-Siège. Histoire et bibliographie (1880-2000)*. Rome: 2003, p. 9. Nous devons beaucoup à cet ouvrage.

6 Les lignes directrices du projet sont présentées à l'Académie des Inscriptions par Auguste Coulon en 1894 (GALLAND, Bruno – La publication des registres de lettres pontificales par l'École française de Rome. *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Vol. 154, n° 2 (1996) p. 628-629). Le premier fascicule paru concerne les lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France de Benoît XII (1334-1342), par Georges Daumet, en 1899.

7 Premier fascicule publié par Élie Berger, pour les registres d'Innocent IV (1243-1254), en 1881.

8 O. Poncet parle d'âge d'or en ce domaine (PONCET, Olivier – *Les entreprises éditoriales*, p. 27).

9 PRESSUTTI, Pietro – *Regesta Honorii papae III, iussu et munificentia Leonis III pontificis maximi, ex vaticanis archetypis aliisque fontibus*. Roma: 2 vol., 1888-1895.

10 Cf. DIENER, Hermann – Sulle esperienze acquisite con il Repertorio Germanico. In *Informatique et histoire médiévale, Communications et débats de la Table Ronde CNRS organisée par l'École française de Rome et l'Institut d'Histoire Médiévale de l'Université de Pise (Rome, 20-22 mai 1975)*. Présentés par Lucie Fossier, André Vauchez, Cinzio Violante. Rome: 1977, p. 31-36.

11 Les *Monumenta Vaticana Res gestas Bohemicas illustrantia*, remontent à 1903; les *Monumenta Poloniae Vaticana* existent dès 1913; les *Monumenta Hispaniae Vaticana* sont publiés à partir de 1955.

12 Les volumes paraissent entre 1884 et 1888.

sont mis à contribution: Auguste Coulon pour Jean XXII, Georges Daumet pour Benoît XII, Eugène Déprez pour Clément VI et Innocent VI, Paul Le Cacheux pour Urbain V et Léon Mirot pour Grégoire XI. Mais, pour ce vaste programme, l'École française s'adjoint aussi le service de deux chapelains de Saint-Louis-des-Français, chargés des lettres communes de Benoît XII et de Jean XXII: Jean-Marie Vidal et Guillaume Mollat. Il faut sans doute distinguer ce dernier. Guillaume Mollat réussit le tour de force de venir à bout à lui seul des dix-huit années du pontificat de Jean XXII. Il publie seize tomes en trente-et-un fascicules parus de 1904 à 1947, en y ajoutant, de plus, une introduction substantielle. Loin de s'arrêter là, il ne cesse ensuite d'être appelé aux chevets des éditions défailtantes. Les lettres curiales de Benoît XII, de Clément VI, d'Urbain V et de Grégoire XI lui doivent leurs derniers fascicules entre 1950 et 1965. Il dirige également les travaux d'Yvonne Lanhers et Cyrille Vogel, en 1955-1957, pour l'élaboration de l'index des registres de Clément V.

Pour accomplir une entreprise de cette ampleur, il a fallu opérer certains choix. L'appareil critique est réduit à la portion congrue. Excepté pour le pontificat d'Innocent VI, les lettres secrètes et curiales concernant la France ont fait l'objet d'éditions séparées. Cette pratique, malgré des inconvénients qui se sont révélés par la suite<sup>13</sup>, assurait des objectifs ciblés et plus accessibles. Si les lettres curiales ont été largement retranscrites, en revanche, les lettres communes ont seulement donné lieu à des analyses plus ou moins détaillées<sup>14</sup>. Il s'agit, il est vrai, de lettres extrêmement «standardisées» dans l'ensemble, dont la transcription intégrale peut sembler une perte de temps. On peut regretter parfois ce choix, mais c'était sans doute le prix à payer pour que les travaux ne s'enlisent pas. La cohésion des volumes de cette série est accentuée encore par certains partis pris<sup>15</sup>: les registres, contrairement à ce qui a été fait pour le XIII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas traités tels quels, mais on a procédé aux regroupements chronologiques des lettres et, même si, parfois, des abréviations changent d'un volume à l'autre, l'ensemble des ouvrages obéit globalement aux mêmes règles communes.

Alors que l'entreprise d'édition des registres du XIII<sup>e</sup> siècle a finalement été menée à bien, au terme de quatre-vingt années de dur labeur<sup>16</sup>, il n'en a pas encore été de même pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Ni les lettres communes de Clément VI ni celles d'Innocent VI n'ont été abordées. Les lettres curiales intéressant l'étranger de Jean XXII et d'Urbain V

13 Selon Bruno Galland l'École française de Rome aurait pris conscience de ce problème dès 1928, trop tard pour arrêter les éditions des lettres curiales déjà commencées (GALLAND, Bruno – La publication des registres de lettres pontificales par l'École française de Rome, p. 628).

14 Mgr Louis Duchesne, directeur de l'École française de Rome (1895-1922), ne semblait souhaiter qu'un simple catalogue (PONCET, Olivier – *Les entreprises éditoriales*, p. 36).

15 Bernard Guillemain déplorait en 1983 le manque de principes clairs et fermes ayant présidé à l'édition des registres du XIII<sup>e</sup> siècle (cité par PONCET, Olivier – *Les entreprises éditoriales*, p. 35).

16 FAWTIER, Robert – Un grand achèvement de l'École française de Rome. La publication des Registres des Papes du XIII<sup>e</sup> siècle. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Vol. 72, n° 1 (1960) 1-13.

ont pareillement été jusqu'à présent mises à l'écart. Et, à l'heure actuelle, les entreprises éditoriales de l'École française de Rome auraient plutôt tendance à s'essouffler. Deux chantiers majeurs existent mais progressent avec difficulté. Ce sont les lettres communes de Grégoire XI, éditées depuis 1992 par Anne-Marie Hayez avec la collaboration de Janine Mathieu et Marie-France Yvan. Les trois dernières années du pontificat ont été dépouillées mais elles demeurent inédites. Quant aux lettres curiales et secrètes d'Innocent VI, la cinquième année vient d'être éditée par une équipe dépendant de l'École française de Rome, trente ans après le tome précédent. Pour l'instant il n'existe pas d'autres projets français pour l'époque d'Avignon.

En conclusion de cet exposé des éditions de l'École française de Rome, une liste récapitulative des parutions s'impose:

Lettres communes des Papes d'Avignon

- Jean XXII (1316-1334), par Guillaume Mollat, 16 vol., 1904-1947.
- Benoît XII (1334-1342), par Jean-Marie Vidal, 3 vol., 1903-1911.
- Urbain V (1362-1370), par Marie-Hyacinthe Laurent et autres, 13 vol., 1954-1989.
- Grégoire XI (1370-1378), par Anne-Marie Hayez, 3 vol., 1992-1993.

Lettres secrètes, closes, patentes ou curiales des papes d'Avignon

- *Benoît XII: lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, par Georges Daumet, 1 t., 1899-1920.
- *Benoît XII: lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France*, par Jean-Marie Vidal, 2 t., 1919-1950.
- *Jean XXII: lettres secrètes et curiales relatives à la France*, par Auguste Coulon et Suzanne Clémencet, 3 t., 1900-1972.
- *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France*, par Eugène Déprez, Guillaume Mollat, 1 t., 1960-1961.
- *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, par Eugène Déprez et Guillaume Mollat, Jean Glénisson, 2 t., 1901-1961.
- *Innocent VI (1352-1362). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, par Eugène Déprez, 1er fasc., 1909.
- *Innocent VI (1352-1362). Lettres secrètes et curiales*, par Pierre Gasnault, Marie-Hyacinthe Laurent et Nicole Gotteri, 5 t., 1959-2006.
- *Urbain V (1362-1370). Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France*, par Paul Le Cacheux, Guillaume Mollat, 1 t., 1902-1955.
- *Grégoire XI (1370-1378). Lettres secrètes et curiales relatives à la France*, par Léon Mirot, 1 t., 1935-1957.
- *Grégoire XI (1370-1378). Lettres secrètes et curiales intéressant les pays autres que la France*, par Guillaume Mollat, 1 t., 1962-1965.

et

– *Les Registres de Clément V. Tables*, par Robert Fawtier, Yvonne Lanhers et Guillaume Mollat, 2 fasc., 1948-1957.

Le bilan parle de lui-même: la publication des lettres communes de Jean XXII, Benoît XII et Urbain V, des lettres secrètes et curiales de Benoît XII, Clément VI et Grégoire XI, et de celles se rapportant à la France pour Jean XXII et Urbain V, a été achevée. L'ensemble, avec ses cinquante-trois volumes est impressionnant. On peut espérer une reprise des travaux dans les années à venir. Elle peut venir d'autres projets, comme celui de la base de données *Ut per litteras apostolicas*.

## 2. De nouvelles étapes: *Ut per litteras apostolicas* et le programme CORELPA

Au cours des années 1970, la vogue de l'histoire quantitative génère une réflexion sur l'informatisation des données en histoire. Les sources les plus volumineuses, séduisent et appellent un traitement plus sériel. À Paris, Lucie Fossier s'interroge d'abord sur le diocèse de Paris à propos des suppliques de Clément VII, sources relativement stéréotypées qui optimisent ce type de traitement. Une table ronde est organisée, en 1975, sur les relations entre informatique et histoire médiévale<sup>17</sup>. Les lettres pontificales paraissant se prêter idéalement à ce genre d'approche, Bernard Guillemain, en 1977, devant l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres annonce le début d'un projet d'informatisation des sources pontificales pris en charge par le CNRS et associant l'École française de Rome, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) et le Conseil général de Vaucluse, les Archives départementales de Vaucluse hébergeant un Centre de recherches sur la papauté d'Avignon<sup>18</sup>. Lucie Fossier sera la principale conseillère scientifique de l'opération<sup>19</sup>. L'informatisation des suppliques d'Urbain V est lancée dès l'été suivant<sup>20</sup>. Elle aboutit au milieu des années 1980. Peu après, en 1993, l'École française de Rome décide de suspendre l'édition papier des lettres communes de Grégoire XI<sup>21</sup>, pour poursuivre le dépouillement sur informatique. Les deux bases de données sont stockées sur le logiciel Taurus+.

17 *INFORMATIQUE ET HISTOIRE MÉDIÉVALE, Communications et débats de la Table Ronde CNRS organisée par l'École française de Rome et l'Institut d'Histoire Médiévale de l'Université de Pise (Rome, 20-22 mai 1975)*. Présentés par Lucie Fossier, André Vauchez, Cinzio Violante. Rome: 1977.

18 GUILLEMAIN, Bernard – L'informatique aux archives du Vatican. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*. Vol. 121, n° 1 (1977) 86-94.

19 De nombreux articles scandent sa réflexion. On peut citer: Fossier, Lucie – Les langages documentaires. In *INFORMATIQUE ET HISTOIRE MÉDIÉVALE*. Rome: 1977, p. 351-359; Les registres de suppliques et l'informatique. In *GENÈSE ET DÉBUTS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT, Avignon, 25-28 sept. 1978*. Paris: 1980, p. 377-383; Manuscrit médiéval et informatique: problèmes de constitution d'une base de données. *Revue informatique et statistique dans les sciences humaines*, t. 21, n° 1-4 (1985) 109-122.

20 Au mois de septembre 1977 Anne-Marie Hayez peut déjà présenter les premiers enregistrements: HAYEZ, Anne-Marie et VOLA, Jean-Paul – Traitement informatique des suppliques d'Urbain V. In *GENÈSE ET DÉBUTS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT*. Paris: 1980, p. 385-393.

21 Seule la première année des lettres communes de Grégoire XI a été éditée sur papier par Anne-Marie Hayez (en collaboration avec Janine Mathieu et Marie-France Yvan) en 1992-1993.

Dans son allocution de 1977<sup>22</sup>, Bernard Guillemain souhaitait que ces premiers essais d'informatisation entraînent le réexamen des éditions antérieures et leur inclusion dans le projet. L'idée a fait son chemin. On met en place le programme d'une base de données regroupant l'ensemble des volumes papier déjà parus. Décidée dans les années 1990, cette initiative a donné naissance à la base de données *Ut per litteras apostolicas*, dont l'édition électronique est assurée par *Brepols publishers*.

Il a fallu une longue préparation des documents, sous la direction de Janine Mathieu, puis une patiente relecture et de nombreuses corrections, avant qu'un premier CD-Rom ne voit le jour en 2002, contenant déjà cent mille lettres communes de Jean XXII, Benoît XII et Urbain V, puisque on a choisi de commencer l'édition électronique par le XIV<sup>e</sup> siècle. Les registres de Clément V et les lettres curiales du XIV<sup>e</sup> siècle sont rapidement intégrés dans un deuxième CD, en 2006, au terme d'un patient travail d'harmonisation des différentes éditions. Près de cent-cinquante mille documents sont alors rassemblés dans la base de données. En décembre 2008, une nouvelle version a été mise en ligne, incorporant, outre de nombreux registres du XIII<sup>e</sup> siècle, les données existant préalablement sur Taurus, suppliques d'Urbain V et lettres communes de Grégoire XI pour les cinq premières années. L'utilisateur d'*Ut per litteras ...* peut donc consulter aujourd'hui environ deux cent vingt mille lettres

Derrière cette apparente continuité se cache cependant de grands bouleversements: l'École française de Rome ne finance plus directement le projet mais celui-ci est animé par un programme financé par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) du nom de CORELPA, dont la coordination revient à Denis Menjot, directeur du CIHAM (Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans – UMR 5648), et au responsable de l'axe de recherche sur les écrits pragmatiques du Moyen Age, Jacques Chiffolleau. Cette opération prendra fin en 2010. L'IRHT, le Laboratoire de Médiévisstique Occidentale de Paris (LAMOP) et le laboratoire d'histoire de l'université d'Avignon (EA 3152) sont associées à ce programme où chaque partenaire travaille à sa manière le corpus. En effet, l'ambition du programme ne concerne pas seulement l'édition électronique des lettres mais, aussi, désire mener une réflexion sur la validité de ces documents et sur leur traitement. Alors que l'IRHT s'arrête sur les aspects diplomatiques, comparant pratiques de la Chancellerie et usages locaux, le LAMOP, et l'équipe des *Fasti ecclesiae Gallicanae* qui lui est liée, observe l'efficacité des décisions pontificales en matière bénéficiale. Le CIHAM entend se concentrer sur les procédures judiciaires et le fonctionnement administratif de la papauté, tandis que la gestion du patrimoine ecclésiastique relève plutôt de l'université d'Avignon.

L'achèvement du chantier *Ut per litteras ...* reste cependant au cœur de ce projet. *Ut per litteras ...* cumule les aspects d'édition de sources pontificales et de

---

22 GUILLEMAIN, Bernard – L'informatique aux archives du Vatican, p. 94.



base de données permettant, grâce à la multiplicité des champs<sup>23</sup> et à des opérateurs logiques<sup>24</sup>, l'interrogation des textes. Chaque critère peut être combiné pour une très grande précision des réponses. L'usage de troncatures et l'existence de concordances orthographiques permettent de coller au plus près des usages du latin médiéval et d'éviter au maximum les ambiguïtés. À ce jour, il n'y a pas d'index mais un gros travail d'unification des noms de personne et de lieux pallie en partie ce problème.

En additionnant les lettres pontificales de l'ensemble des papes d'Avignon éditées dans la base de données<sup>25</sup>, on arrive à un résultat de plus de 176000 lettres du XIV<sup>e</sup> siècle. À l'horizon 2010-2011, alors que prendra fin le programme CORELPA, la totalité ou quasi-totalité des éditions papier auront été incorporées à la base. Il est souhaitable que les choses ne s'arrêtent pas là. D'autres éditions peuvent voir le jour et ont tout naturellement vocation à faire partie de la base.

### 3. Evaluation quantitative des lettres des papes d'Avignon

Un bilan chiffré des lettres transcrites dans les registres du Vatican et d'Avignon pour la période allant de 1305 à 1378 est possible au terme de ce rapide panorama sur l'édition des lettres pontificales. La relative unification des données issues des éditions permet un travail comparatif qui serait plus difficile à mettre en œuvre pour le siècle précédent.

Nous avons cru bon de donner un tableau faisant la distinction entre lettres curiales et lettres communes. Pour obtenir ces chiffres nous avons procédé sur la base *Ut per litteras*... à des interrogations simples combinant le nom du pape et le type de lettres éditées. Ce faisant, on a éliminé toutes les lettres mises par certains éditeurs en appendice et issues d'autres fonds (*Instrumenta Miscellanea*, par exemple) que ceux des registres de la Chancellerie apostolique ou provenant d'autres auteurs: notre compte veut ne recenser que les lettres enregistrées. La recherche sur la base a grandement facilité les calculs. Nous avons vu que les éditions de l'École française avaient choisi de publier à part les lettres se rapportant à la France et celles concernant les pays autres que la France. Cela a généré des doublons dans les deux éditions papier, doublons qui ont été éliminés sur la base. Par ailleurs, les éditions des lettres communes contiennent une catégorie *De curia* qui n'a été incorporée dans le corpus des lettres curiales qu'à partir d'Urbain V et Grégoire XI. La base *Ut per litteras*... permet de les repérer facilement et de les réintégrer à l'ensemble des lettres curiales. Ceci explique que nos chiffres diffèrent légèrement de ceux qu'on pourrait obtenir en consultant les éditions papier.

23 La grille d'interrogation comporte 13 champs: Numéro de lettre; Pape; Autre auteur; Type de lettre; Catégorie; Lieu d'émission; Date calculée; Date latine; Année de pontificat; Date commentée; Taxation; Analyse/Transcription; Remarques.

24 Les trois opérateurs "et", "ou", "non" peuvent être utilisés entre les champs ou à l'intérieur de ceux-ci.

25 Les suppliques d'Urbain V, présentes sur la base, ne sont pas comprises dans ce calcul.



Dans l'idée de pouvoir mener une étude comparative entre les papes d'Avignon, nous avons jugé intéressant de compléter ces données autant que possible en fournissant des estimations des correspondances inédites. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les registres du Vatican dont la série complète jusqu'à 1378 est à notre disposition à Avignon<sup>26</sup>.

Il reste quelques difficultés que nous avons essayé de résoudre avec plus ou moins de succès. Le total des lettres curiales et secrètes d'Innocent VI a pu être affiné grâce aux estimations aimablement fournies par Pierre Jugie, un des collaborateurs du projet d'édition<sup>27</sup>. Il est plus malaisé de faire une estimation des lettres curiales encore inédites de Jean XXII ou d'Urbain V se rapportant aux pays autres que la France. On constate en premier lieu que le flou sur le concept de «lettre intéressant la France» a fait que la majorité voire la grande majorité des lettres secrètes ou curiales a déjà été éditée. Pour Jean XXII, les quelques registres consultés laissent penser qu'il faudrait majorer d'un tiers le total<sup>28</sup>. En ce qui concerne Urbain V, la proportion de lettres inédites semble plus élevée, de l'ordre de 50%, d'après les comptages que nous avons pu faire en notant la proportion de lettres éditées par rapport au total des lettres contenues dans ces registres<sup>29</sup>. On peut évaluer alors ce corpus à environ six mille lettres secrètes et curiales.

Concernant les lettres communes, la question a pu être réglée sans trop de problème pour ce qui est du pontificat de Grégoire XI, dont la fin est encore inédite. Anne-Marie Hayez a récemment fini de dépouiller les trois dernières années et nous avons pu en consulter sur papier le résultat<sup>30</sup>. Quant aux lettres communes de Clément VI et d'Innocent VI le problème était moins évident à résoudre. Nous avons inventorié les rubriques des registres du Vatican 147 à 213 correspondants au pontificat de Clément VI<sup>31</sup>. Ces registres sont bien conservés et donnent probablement une idée assez proche du chiffre final. À titre de comparaison, le nombre des lettres communes de Benoît XII conservées dans les registres du Vatican atteint 98% du total édité par Jean-Marie Vidal. La proportion atteint 99% pour les lettres de Jean XXII dans l'édition de Guillaume Mollat. Malheureusement, la pratique de la copie systématique dans les registres du Vatican s'arrête au cours du pontificat d'Innocent VI. Nous avons cependant inventorié les *rubricelle* des trois premières années du pontificat d'Innocent VI, trouvant plus de douze mille lettres<sup>32</sup>. Nous avons fait une moyenne en extrapolant

26 Nous pouvons ici remercier les Archives départementales de Vaucluse qui ont largement contribué à enrichir notre bibliothèque de registres.

27 À ce jour, 3259 lettres ont été publiées. Il faut ajouter à ce total environ 1792 documents.

28 ASV, Reg. Vat. 109, 110 et 111.

29 Il s'agit des Reg. Vat. 245 à 250.

30 Nous la remercions de nous avoir communiqué ces dépouillements manuscrits.

31 Nous avons suivi le précieux inventaire de GIUSTI, Mario – *Inventario dei registri vaticani*. Città del Vaticano: 1981, p. 38-57.

32 12776 lettres exactement.

les chiffres ainsi récoltés, ce qui fournit une estimation à prendre évidemment avec beaucoup de prudence.

Les résultats, forcément approximatifs, auxquels nous aboutissons sont regroupés dans le tableau suivant:<sup>33</sup>

	<i>L. communes</i>	<i>L. curiales</i>	<i>Total</i>	<i>Moyenne par an</i>
<i>Clément V</i>	9372	988 <sup>33</sup>	10360	1162
<i>Jean XXII</i>	51572	12000	63572	3468
<i>Benoît XII</i>	8502	3493	11995	1636
<i>Clément VI</i>	75591	8039	83630	7902
<i>Innocent VI</i>	40000	5051	45051	4621
<i>Urbain V</i>	27961	6000	33961	4116
<i>Grégoire XI</i>	50442	7815	58257	8035
<b>TOTAL</b>	<b>263440</b>	<b>43386</b>	<b>306826</b>	<b>4146,3</b>

Plus de trois cent mille lettres ont été produites par la papauté d'Avignon, entre 1305 et 1378, soit environ quatre mille par an<sup>34</sup>. Les lettres éditées par l'École française de Rome ne correspondent qu'à la moitié de ce total. La base de données *Ut Per Litteras...* équivaut à 58% de l'ensemble. C'est dire si le corpus des lettres pontificales des papes d'Avignon, malgré un effort plus que centenaire de l'École française de Rome, reste encore en devenir.

## II. L'exploitation de ce corpus: exemple de l'étude de la politique bénéficiale

Nous nous bornerons ici à une rapide esquisse de certains modes d'interrogations possibles des lettres pontificales en général et communes en particulier.

### 1. Les lettres communes et la politique bénéficiale des papes d'Avignon

Les chiffres du tableau permettent d'insister sur le poids des lettres communes des papes d'Avignon. Les lettres secrètes et curiales n'atteignent jamais qu'une proportion relativement faible du volume. À l'exception du pontificat de Benoît XII, elles ne dépassent pas les 15% du total de lettres rédigées et enregistrées par la Chancellerie apostolique. Même en tenant compte des lacunes dans nos calculs, le résultat indique clairement que les quatre cinquièmes de l'activité de la Chancellerie étaient concentrés

33 Il n'y a pas de lettres secrètes enregistrées sous Clément V. Romain Gaignard en a trouvé une trentaine dans d'autres fonds (GAIGNARD, Romanin – Le gouvernement pontifical au travail. L'exemple des dernières années du règne de Clément V (1<sup>er</sup> août 1311-20 avril 1314). *Annales du Midi*. T. LXXII (1960) p. 171-173).

34 Cette moyenne masque de grandes variations: on trouve ainsi 1083 lettres pour la sixième année du pontificat de Benoît XII contre 16419 pour la première année de Grégoire XI.

sur les lettres concernant bénéfiques et grâces. Et encore n'a-t-on pas tenu compte des lettres envoyées aux exécuteurs des bulles de provision ...

Les lettres communes constituent-elles pour autant le champ d'étude idéal pour mesurer l'action bénéficiale des papes d'Avignon? Des travaux ont été menés en France dans ce sens. Guillaume Mollat, en 1921, a brossé un tableau d'ensemble général en s'attachant à cerner les principes et les procédés juridiques de la mainmise pontificale sur les bénéfiques<sup>35</sup>. Le panorama donné s'appuie largement sur les lettres communes de Jean XXII dont le chapelain de Saint-Louis était l'éditeur scientifique. S'il s'agit évidemment de l'œuvre d'un grand spécialiste de la papauté d'Avignon, on peut regretter qu'il n'y ait pas de données chiffrées, ce qui a empêché Guillaume Mollat d'affiner ses analyses. Ses considérations sur tel ou tel pays en souffrent aussi<sup>36</sup>. Louis Caillet, pour Jean XXII<sup>37</sup>, et Bernard Guillemain, pour Benoît XII<sup>38</sup>, ont tenté pour leur part de cerner les pratiques de ces deux souverains pontifes en cherchant à chiffrer les interventions bénéficiales, à l'aide d'un décompte précis des lettres communes, selon la nature et la localisation des grâces accordées par la Curie<sup>39</sup>. La perspective est française pour Louis Caillet, plus internationale pour Bernard Guillemain. Malgré la qualité de leurs travaux et malgré les efforts de leurs auteurs, ces deux études ne peuvent être vues que comme des morceaux d'une plus grande analyse, cette fois consacrée à l'ensemble de la période avignonnaise<sup>40</sup>. Ces ouvrages, qui ont aussi l'inconvénient d'être maintenant un peu vieillis, s'interrogent finalement assez peu sur la pertinence du choix des lettres communes comme champ d'étude.

Cependant, cela ne va pas de soi. Les lettres communes ne constituent sans doute pas la première voie d'approche possible pour comprendre la politique bénéficiale des papes. C'est en amont, dans les registres de suppliques, qu'on peut trouver de précieuses indications sur les conceptions des papes en la matière. En effet ceux-ci lisent et commentent à l'occasion les requêtes des impétrants, ce qui permet réellement de sentir leur pensée politique à l'œuvre. Ainsi Anne-Marie Hayez a montré qu'Urbain V a annoté un quart des suppliques qui lui étaient présentées, changeant la grâce demandée

35 MOLLAT, Guillaume – *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*. Paris: 1921.

36 Cf. par exemple le compte rendu de WAUGH, William T., dans *The English Historical Review*. Vol. 38, n° 149 (1923) 102-105.

37 CAILLET, Louis – *La papauté d'Avignon et l'Eglise de France. La politique bénéficiale du Pape Jean XXII en France (1316-1334)*. Paris: 1975.

38 GUILLEMAIN, Bernard – *La politique bénéficiale du pape Benoît XII, 1334-1342*. Paris: 1952.

39 Des tentatives à échelle plus réduite ont été menées. Romain Gaignard ne s'intéresse qu'aux trois dernières années du pontificat de Clément V (GAIGNARD, Romain – *Le gouvernement pontifical au travail*). Anne-Marie Hayez se focalise sur le diocèse de Narbonne, sous Urbain V d'abord (HAYEZ, Anne-Marie – *Le diocèse de Narbonne et la politique bénéficiale d'Urbain V (1362-1370)*. *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. (1981) 29-50), puis sous Grégoire XI (HAYEZ, Anne-Marie – *Le diocèse de Narbonne et la politique bénéficiale de Grégoire XI (1371-1378)*). In *L'ARCHEVÊCHÉ DE NARBONNE AU MOYEN ÂGE. Colloque de Narbonne, décembre 2005*. Ed. Michelle Fournié et Daniel Le Blévec. Toulouse: 2008, p. 165-183. D'autres études locales existent.

40 Louis Caillet aurait voulu éviter ce cloisonnement et traiter de l'ensemble de la période avignonnaise selon Jean Gaudemet (CAILLET, Louis – *La papauté d'Avignon et l'Eglise de France*, p. 7).

ou la restreignant<sup>41</sup>. Tilmann Schmidt pense également que c'est dans l'analyse de ces «*Fiat*» qu'on trouve les informations les plus intéressantes sur la politique bénéficiale. Leur examen le conduit à noter la tendance des politiques pontificales avignonnaises à devenir de plus en plus restrictives en matière bénéficiale, de Clément VI à Urbain V<sup>42</sup>. L'action pontificale est souvent déterminante dans des domaines que les lettres communes ne peuvent détecter. Une simple décision concernant les formulaires de suppliques peut avoir d'immenses conséquences<sup>43</sup>. Un changement de date pour les *rotuli* n'est pas anodin<sup>44</sup>...

A côté de ces indications explicites des volontés pontificales, les lettres communes ont l'inconvénient de constituer un domaine complexe où plusieurs logiques entrent en jeu. Si on peut parfois y sentir l'action personnelle du pape, elles traduisent aussi des décisions tout à fait antérieures au pontificat. On y voit au travail la mécanique bien huilée de la Chancellerie. Elles reflètent la demande des clercs et le besoin croissant d'enregistrement de leur(s) demande(s). Enfin, elles constituent également le résultat plus conjoncturel de circonstances de lieu ou de temps. Il n'est donc pas facile d'y démêler les facteurs prédominants et d'y constater des lignes politiques claires.

Mieux, notre tableau inviterait plutôt à relativiser le rôle personnel de chaque pape dans les registres de lettres communes. Il n'est pas niable que les caractères et les motivations des souverains pontifes avignonnais aient été variés et qu'ils aient eu quelque impact sur leurs politiques bénéficiales. Mais on peut se demander si ces idiosyncrasies ont joué ou non un rôle essentiel. Ainsi pour Urbain V: s'il apparaît dans notre tableau en retrait par rapport à Clément VI, il reste que les interventions annuelles de sa Chancellerie sont bien plus fréquentes que celles en date de Jean XXII, trente ans auparavant, et comparables à celles de son prédécesseur, Innocent VI. Les données dont nous disposons montrent donc que le volume des lettres bénéficiales enregistrées n'a cessé de s'accroître. Une évolution de nature structurelle de longue durée est visible, permettant de discerner une réelle continuité dans l'action bénéficiale des papes de cette période. Bernard Guillemain signalait déjà ce phénomène pour Benoît XII en concluant que ce pontife «ne doit pas être mis en dehors de la série des Papes d'Avignon et être présenté comme une exception»<sup>45</sup>. C'est pourtant à peu près le seul

41 HAYEZ, Anne-Marie – La personnalité d'Urbain V d'après ses réponses aux suppliques. In *AUX ORIGINES DE L'ÉTAT MODERNE*. Rome: 1990, p. 7-31.

42 SCHMIDT, Tilmann – Benefizialpolitik im Spiegel päpstlicher Suppliken register von Clemens VI. bis Urban. V. In *AUX ORIGINES DE L'ÉTAT MODERNE*. Rome: 1990, p. 351-369.

43 MEYER, Andreas – Les «*littere in forma pauperum*». Aspects socio-historiques des provisions... In *AUX ORIGINES DE L'ÉTAT MODERNE*. Rome: 1990, p. 321-323, donne l'exemple des grandes conséquences de la décision de Clément VI de supprimer la mention «*si pro alio non scripsimus*».

44 MEYER, Andreas – Les «*littere in forma pauperum*», p. 325.

45 GUILLEMAIN, Bernard – *La politique bénéficiale du pape Benoît XII*, p. 154.

qui pourrait véritablement donner cette impression dans notre tableau! Tout donne plutôt l'impression que les éléments organiques du système étaient prépondérants<sup>46</sup>.

Les lettres communes fournissent pourtant un état difficilement négligeable de l'emprise de la papauté d'Avignon en matière bénéficiale. Mais elles doivent être analysées avec prudence et de façon nuancée. Pour aller plus loin dans leur compréhension et chercher des éléments montrant les inflexions des pratiques bénéficiales, il nous semble intéressant d'examiner de plus près les différentes catégories d'interventions des papes. Ceux-ci disposent en effet d'un arsenal de types de provisions ou collations qui est plus ou moins bien signalé à l'intérieur même des registres. Provisions et expectatives, bénéfices mineurs ou majeurs: les combinaisons sont multiples et méritent d'être regardées en détail. Dans un souci de mise en ordre, des catégories ont été peu à peu déterminées à partir particulièrement du pontificat de Benoît XII<sup>47</sup> et rythment les registres: les dignités vacantes sont distinguées des dignités sous expectatives; les collations de bénéfices avec ou sans cure ne sont pas mêlées aux privilèges divers accordés aux bénéficiers. Ces chapitres ont malheureusement l'inconvénient d'être parfois de dénomination variable et de se mettre lentement en place. On en trouve dix-neuf au début du pontificat de Benoît XII. Sous Clément VI l'usage devient systématique mais le nombre de ces rubriques passe de vingt-trois, la première année, à trente-et-unes ensuite. Même si ses successeurs gardent cette pratique de classification, des imprécisions demeurent: des types de lettres sont parfois regroupés, parfois dissociés. Ainsi, tantôt les provisions de prébendes forment une catégorie à part, tantôt elles sont englobées dans les provisions de bénéfices. Et les scribes ne suivent pas toujours le classement voulu. Malgré ces défauts souvent gênants pour l'historien, ces catégories constituent un biais utile pour envisager cet immense ensemble et permettent de réexaminer les leçons traditionnelles.

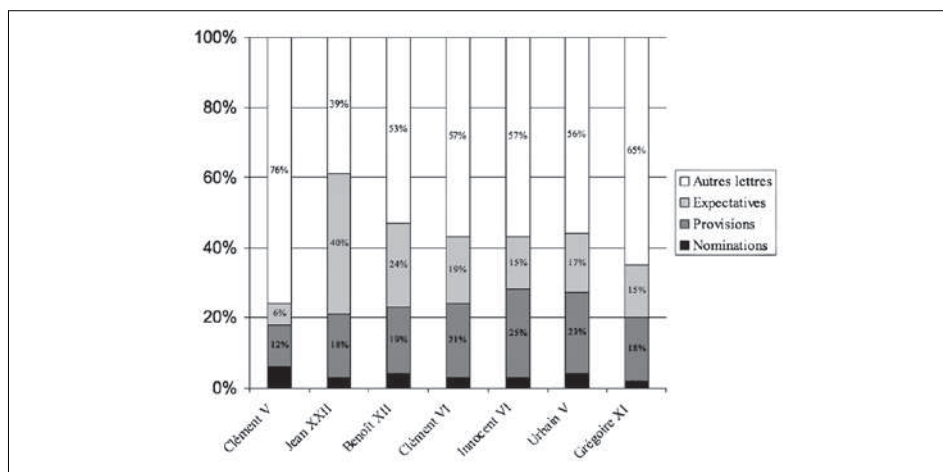
Une étude détaillée de ce phénomène est possible et grandement facilitée par la base *Ut per litteras ...* qui nous a permis d'arriver à un tableau où ne sont comptabilisées que les lettres communes, afin d'éliminer les estimations les plus approximatives. Nous y incorporons les données dont nous disposons concernant les papes Clément V et Jean XXII, bien que leurs registres ne soient pas structurés par les catégories, parce que nous pensons que les comparaisons méritent l'attention. Quant aux papes Clément VI et Innocent VI, nous avons, comme précédemment, inventorié les *rubricelle* de leurs registres du Vatican.

46 C'était l'avis de BARRACLOUGH, Geoffrey – *Papal provisions*. Oxford: 1935, p. 119.

47 Cf. VIDAL, Jean-Marie – Introduction aux registres de Benoît XII. In *Benoît XII (1334-1342). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*. T. III. Paris: 1911, p. LXV-LXVIII.

	<i>Nominations</i> <sup>47</sup>	<i>Provisions</i> <sup>48</sup>	<i>Expectatives</i> <sup>49</sup>	<i>Autres lettres</i>	<b>Total</b>
<i>Clément V</i> <sup>50</sup>	148	281	141	1842	2412
<i>Jean XXII</i> <sup>51</sup>	1332	9251	20972	20017	51572
<i>Benoît XII</i>	358	1622	2051	4467	8498
<i>Clément VI</i>	2043	16143	14535	42870	75591
<i>Innocent VI</i> <sup>52</sup>	361	3122	1882	7121	12486
<i>Urbain V</i>	1242	6462	4655	15490	27849
<i>Grégoire XI</i>	1101	9304	7666	32368	50439

Bien que ce tableau souffre de quelques imperfections, il suffit pour montrer à quel point certains phénomènes gagnent à être envisagés en changeant d'échelle. Il va de soi que la perspective est totalement modifiée dès qu'on passe de l'étude de cas particuliers au cas général. Mais c'est encore plus explicite lorsqu'on traduit les données en pourcentages.



48 Sous ce titre nous regroupons les catégories "*De promotionibus*" et "*De provisionibus prelatorum*".

49 Sous ce titre nous regroupons les catégories "*De dignitatibus vacantibus*", "*De prebendis vacantibus*", "*De beneficiis vacantibus*" ou "*De beneficiis c.c. vel s.c.*". Nous préférons écarter, pour cette brève présentation, le cas des bénéfices réguliers. Notons aussi qu'on peut trouver des provisions de bénéfices dans les catégories des grâces accordées aux cardinaux. Nous les avons laissées de côté parce qu'il nous a semblé que leur nombre très réduit ne justifiait pas un long travail de dénombrement.

50 Sous ce titre nous regroupons les catégories "*De dignitate, personatu vel officio sub expectatione*" ou "*De dignitatibus vacaturis*", "*De canonicatu sub expectatione (prebende)*" ou "*De prebendis vacaturis*", "*De beneficiis vacaturis*" ou "*De beneficiis c.c. vel s.c. sub expectatione*" ou encore "*De beneficiis secularibus sub expectatione*". Les mêmes observations que dans la note précédente peuvent être faites.

51 Ici, nous avons utilisé les données fournies par Romain Gaignard, pour les années 1311-1314 (GAIGNARD, Romain – Le gouvernement pontifical au travail, p. 175 et 180). Nous avons soustrait de son total les trois cent neuf lettres curiales des trois dernières années du pontificat ainsi que les quinze lettres données en appendice.

52 Nous fournissons à cette ligne les chiffres tirés de l'ouvrage de Louis Caillet (CAILLET, Louis – *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, p. 33 et p. 124).

53 En ce qui concerne Innocent VI, nous donnons les résultats correspondants aux trois premières années de son pontificat.

L'exemple des grâces expectatives et des canonicats avec expectatives de prébende est significatif<sup>54</sup>. Apparemment, le phénomène ne prend de l'ampleur qu'avec Jean XXII (près de neuf mille grâces expectatives et douze mille canonicats sous expectative selon les calculs de Louis Caillet). À cet égard, comme pour ce qui concerne les provisions apostoliques, la Chancellerie de Clément V paraît avoir connu des pratiques différentes de celles des autres papes d'Avignon. On note également que Clément VI a beaucoup distribué de grâces expectatives (plus de mille trois cents par an), ce qui ne surprend pas de la part d'un pontife traditionnellement qualifié de libéral, notamment en matière de bénéfices<sup>55</sup>. Mais le graphique montre aussi qu'il paraît plutôt s'inscrire dans un long (et lent) mouvement qui voit se réduire la part de ce type d'intervention dont Jean XXII a usé avec une prodigalité inouïe (40%). Sous Benoît XII, le pourcentage est encore de 24%; sous Grégoire XI, il finit par atteindre 15%. Les registres du pontificat de Clément VI, avec un peu moins d'un cinquième des lettres communes consacré à ce phénomène, en sont à mi-chemin. Est-ce là parce que les clercs, conscients de l'efficacité plus que relative de ce type de grâce, en sont moins demandeurs? Ce n'est pas sûr, vu le renouveau de leur succès à l'époque du Grand Schisme<sup>56</sup>. Cette tendance explique en tout cas que la part de l'activité de la Chancellerie consacrée aux interventions bénéficiales baisse nettement de Jean XXII à Grégoire XI, au profit d'autres catégories de lettres. D'autant qu'à partir du pontificat d'Innocent VI la proportion des provisions se réduit également. Culminant à 25% lors du début de ce pontificat, elle n'est plus que de 18% à la fin de la période avignonnaise. Le système ne paraît pourtant pas être arrivé à saturation. Le nombre des collations apostoliques, qui reste très élevé, infirme cette hypothèse: il y a neuf mille trois cent quatre provisions sous Grégoire XI, soit mille cent soixante-trois par an. Ce phénomène tendrait plutôt à corroborer les conclusions de Tilmann Schmidt sur l'effort des souverains pontifes pour freiner l'inflation des interventions bénéficiales. Une autre explication serait à chercher dans les modifications de l'activité de la Chancellerie apostolique.

On ne peut être affirmatif parce que ces chiffres ont bien sûr, à leur tour, besoin d'être confrontés à d'autres données. Le volume total des lettres en jeu est un facteur à

54 Nous laissons ici délibérément de côté le cas des expectatives *in forma pauperum*, extrêmement nombreuses au XIV<sup>e</sup> s., mais qui ne sont plus enregistrées à partir du pontificat d'Urbain IV. Cf. Tihon, Camille – Les expectatives *in forma pauperum* particulièrement au XIV<sup>e</sup> siècle. *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*. 5<sup>e</sup> fasc. Rome: 1925, 51-118. Pour le XV<sup>e</sup> s. cf. MEYER, Andreas – *Arme Kleriker auf Pfrundensuche: eine Studie über das in Forma-Pauperum-Register Gregors XII. von 1407 und über päpstliche Anwartschaften im Spätmittelalter*. Köln: 1990.

55 Voir par exemple le portrait qu'en dresse GUILLEMAIN, Bernard – *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Etude d'une société*. Paris: 1962, p. 137-140.

56 On trouve à la cathédrale de Poitiers 12 chanoines expectants sous Urbain V, 6 sous Grégoire XI mais au moins 18 sous Clément VII (VALLIÈRE, Laurent – *Fasti ecclesiae Gallicanae...*, t. 10, *Diocèse de Poitiers*. Turnhout: 2008, p. 26-28). Pour la cathédrale de Laon, le nombre de chanoines en attente d'une prébende baisse à partir de Clément VI avant d'exploser sous Clément VII. Hélène Millet parle alors de «véritable foire aux expectatives» (MILLET, Hélène – *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*. Rome: 1982, p. 171-172). Même constat chez MAILLARD-LUYPAERT, Monique – *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*. Bruxelles: 2001, p. 433 sq.



ne pas négliger. La masse des lettres secrètes et curiales, ici négligée, infléchit certaines tendances. Les fluctuations des autres catégories dans les registres influent également sur les résultats: l'interventionnisme bénéficial sous Clément VI est sans doute en partie caché par la montée sensationnelle du nombre des grâces (et particulièrement des absolutions) concédées par le pape à partir de la Peste noire<sup>57</sup>. En données brutes, jamais autant de provisions n'ont été concédées que sous son pontificat. Des causes plus conjoncturelles entrent aussi en jeu, comme le retour à Rome de Grégoire XI qui modifie considérablement les pratiques de la Chancellerie dans les deux dernières années du pontificat. Mais nous ne pouvons dans le cadre de cet article pousser plus loin l'analyse. Il s'agit d'un champ d'investigation possible pour le futur.

## 2. Comment mesurer l'impact de ces lettres pontificales?

Le questionnement sur l'efficacité de ces provisions est un préalable nécessaire avant toute analyse du phénomène. Il y a plusieurs façons d'examiner cette question. Les nombreuses réponses qui ont été tentées montrent l'importance des variations dans le temps ou dans l'espace.

François Baix, en quelques pages<sup>58</sup>, a démontré, pour les diocèses de Cambrai, Tournai et Théroouanne, à quel point pouvaient être critiquables les documents pontificaux et illusoirs les provisions pontificales distribuées pourtant en abondance. Au sujet des grâces spéciales, il note, entre les registres de suppliques et les lettres équivalentes, une déperdition qui relativise l'intérêt de cette faveur. Et, en comparant lettres communes et collectories pour une période allant d'octobre 1387 à octobre 1392, il aboutit à la conclusion que moins de 50% des provisions apostoliques ont eu un effet<sup>59</sup>. Mais on ne se risquera pas à généraliser cette conclusion à l'ensemble de la Chrétienté et pour toute la période avignonnaise antérieure sans une enquête plus générale.

Les analyses des politiques bénéficiales indiquent assez les différences géographiques des situations. Il y a des espaces où la papauté ne semble pas s'aventurer. Romain Gaignard précise que les duchés de Bretagne et de Bourgogne sont absents des interventions bénéficiales en 1311-1314 alors que le clergé méridional à la même époque est très touché, notamment au niveau des bénéfices mineurs<sup>60</sup>. D'autre part, des pays ou régions font la sourde oreille aux sollicitations apostoliques. Louis Caillet

57 Nous avons recensé dans les registres du Vatican 4503 absolutions accordées lors de la 9<sup>e</sup> année du pontificat. Les chiffres des années précédentes oscillent entre 815 et 1565.

58 BAIX, François – De la valeur historique des actes pontificaux de collation des bénéfices. In *Hommage à Dom Ursmer Berlière*. Bruxelles: 1931, p. 57-66. On peut joindre à ces observations celles de MAILLARD-LUYPAERT, Monique – *Papauté, clercs et laïcs*, p. 132-139 et p. 421-429.

59 BAIX, François – De la valeur historique des actes pontificaux, p. 59.

60 GAIGNARD, Romain – Le gouvernement pontifical au travail, p. 183-188.

a exposé les oppositions rencontrées dans les provinces méridionales<sup>61</sup>. Sur un corpus plus restreint, Bernard Guillemain a montré les différences qu'il pouvait y avoir entre une région proche de la cour pontificale et des pays comme l'Angleterre<sup>62</sup>. Une cartographie dynamique des lieux de plus ou moins grande résistance pourrait être faite.

Plutôt que d'essayer de connaître la proportion des échecs des candidats pourvus par la Curie, il est peut-être plus intéressant d'évaluer, au niveau d'une région, d'un diocèse voire d'un établissement, le taux de clercs ayant recouru à la papauté pour obtenir leur bénéfice<sup>63</sup>. Le chiffre, variable, est souvent difficile à apprécier. Pour les deux principaux chapitres de la ville de Zürich, *Fraumünster* et *Grossmünster*, Andreas Meyer a établi qu'entre 1316 et 1523 environ 59% des dignitaires et chanoines avaient bénéficié d'une provision apostolique. Ils étaient seulement 29% à être passés par le collateur ordinaire<sup>64</sup>. Richard W. Southern a fourni des calculs semblables pour le chapitre de Lincoln, en consultant les *Fasti ecclesiae Anglicanae*: sur soixante-huit membres du chapitre, en 1344, vingt-cinq avaient obtenu leur bénéfice grâce à l'octroi d'une provision apostolique. Et six autres tentaient sans succès de faire droit à leur collation. Mais un nombre à peu près égal de chanoines s'étaient adressés au roi d'Angleterre pour parvenir à leur fin<sup>65</sup>. On pourrait étendre l'enquête à l'ensemble des chapitres cathédraux publiés. En France, la collection des *Fasti ecclesiae Gallicanae* peut fournir, quand les données sont connues, des indications similaires. Les proportions seraient sans doute différentes, si on considère le cas de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Les chanoines pourvus par le pape, encore rares au début du XIV<sup>e</sup> siècle, y deviennent majoritaires sous Clément VI. À la fin du pontificat de Grégoire XI, on peut les estimer à 65%<sup>66</sup>. L'impact de l'administration pontificale dans le recrutement du chapitre semble alors extrêmement profond et diffus.

Encore s'agit-il ici de chiffres se rapportant à des bénéfices relativement importants: dignités ou canonicats. Mais qu'en est-il au niveau des cures, chapellenies, aumôneries ou prieurés? Est-ce comparable? A Zürich, on peut noter qu'à l'inverse de ce qui se passe pour les prébendes, les bénéfices modestes sont majoritairement attribués aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles par l'ordinaire. Un quart seulement des provisions sont faites par le pape<sup>67</sup>. L'observation peut valoir aussi en France. Louis Caillet remarque qu'à l'époque de Jean XXII des différences très nettes existaient entre les canonicats et dignités des chapitres et les prieurés ou églises paroissiales. Il conclut qu'une grande majorité des

61 CAILLET, Louis – *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, p. 377-378.

62 GUILLEMAIN, Bernard – *La politique bénéficiale du pape Benoît XII*, p. 78-88.

63 C'est l'avis de Southern, Richard W. – *L'Église et la société dans l'Occident médiéval*. Paris: impr. 1997, p. 138-139.

64 MEYER, Andreas – *Zürich und Rom: ordentliche Kollatur und päpstliche Provisionen am Frau- und Gross-münster, 1316-1523*. Tübingen: 1986, p. 159.

65 SOUTHERN, Richard W. – *L'Église et la société*, p. 139.

66 D'après un sondage dans VALLIÈRE, Laurent – *Fasti ecclesiae Gallicanae...*, t. 10.

67 MEYER, Andreas – *Zürich und Rom*, p. 159.

bénéfices mineurs des diocèses français échappaient à l'emprise pontificale et étaient encore attribués par les collateurs ordinaires<sup>68</sup>. L'examen du diocèse de Poitiers va dans le même sens. Que ce soit pendant le pontificat de Benoît XII ou celui d'Urbain V, les provisions concernent principalement les prébendes et les dignités des chapitres. La proportion de collations pour les autres bénéfices mineurs paraît dérisoire en comparaison des cures disponibles<sup>69</sup>. La thèse d'Hugues Labarthe sur la Gascogne du Grand Schisme confirmerait cette réflexion pour une période légèrement postérieure. L'exemple d'une liste de recteurs du diocèse de Comminges dressée en 1387-1388 est significatif: seulement trente-trois des deux cent quatre-vingt-dix recteurs ou chapelains cités avaient sollicité leur provision de Grégoire XI ou de Clément VII<sup>70</sup>. Dans le diocèse de Cambrai, les concessions faites par les collateurs ordinaires ne sont pas rares non plus<sup>71</sup>. Dès lors, on peut se demander si les bénéfices de faible importance n'ont pas constitué un domaine en grande partie épargné par la papauté d'Avignon.

Ces différentes recherches semblent converger pour montrer que l'efficacité des provisions pontificales n'est pas la même selon les zones géographiques, que les prébendes ont été largement plus touchées que les autres bénéfices mineurs, mais que la proportion du clergé redevable à la Curie s'est tout de même considérablement accrue au cours de la période avignonnaise. Il manque cependant une étude d'ensemble qui réunirait toutes les données dont nous disposons. Une telle enquête générale sur l'efficacité des lettres communes serait souhaitable.

Il reste que de nombreux clercs recourent à Avignon parce qu'ils pensent sans doute que l'appui pontifical peut être décisif dans leur course au bénéfice. Il y a peut-être d'autres voies pour atteindre leur objectif mais celle-là ne leur paraît pas négligeable et même préférable, en dépit même de son coût<sup>72</sup>. Pour discerner la proportion des ecclésiastiques qui sont disposés à payer ce prix, leur localisation et la nature de leur demande, ce sont leurs suppliques qu'il faut analyser en premier lieu. Les lettres communes permettent plutôt, grâce à la localisation des provisions, de percevoir l'aire d'intervention des papes. En les confrontant à d'autres sources (on pense aux registres de collectories ou aux pouillés), il serait possible de mesurer le taux d'emprise réelle de ces papes selon

68 Il s'appuie sur les exemples des diocèses de Chartres et de Cahors: CAILLET, Louis – *La papauté d'Avignon et l'Église de France*, p. 283.

69 Sous Benoît XII, 6 prébendes ou dignités sont pourvues contre 8 églises, chapelles ou prieurés. Les chiffres, sous Urbain V, sont respectivement de 24 et 16. Ces données peuvent être mises en comparaison du nombre total de bénéfices dans le diocèse: le diocèse de Poitiers comprenait, après 1317, 750 paroisses et 275 prieurés... Quant au nombre des prébendes poitevines, il avoisinait probablement les 220 (VALLIÈRE, Laurent – *Fasti ecclesiae Gallicanae...*, t. 10, p. 4-7).

70 LABARTHE, Hugues – *Un espace-frontière au défi d'une crise internationale (Grand Schisme d'Occident-Gascogne, vers 1370-1430)*. Thèse pour le doctorat d'histoire médiévale. Université de Toulouse II-Le Mirail: 28 novembre 2009, p. 46. Je le remercie vivement pour m'avoir laissé consulter sa thèse encore inédite ainsi que pour ses conseils. Je souhaiterais également remercier Agnès Labarthe.

71 MAILLARD-LUYPAERT, Monique – *Papauté, clercs et laïcs*, p. 426-428.

72 BARRACLOUGH, Geoffrey – *Papal provisions*, p. 157.

les lieux, les époques et la qualité des bénéfices. On visualiserait ainsi le hiatus existant entre la papauté telle qu'elle se voit et la papauté telle qu'elle est. Les réceptions notées dans les registres capitulaires ou les procès évoqués dans les registres judiciaires seraient utiles pour affiner ces résultats. Un des intérêts de la base *Ut per litteras...* pourrait être de faciliter une enquête se devant d'être tout à la fois large et précise.

C'est donc plus une série de questionnements que de réponses que cet article apporte, mais il peut au moins convaincre qu'aucun raisonnement global sur la politique pontificale n'est possible sans la constitution d'un corpus cohérent et complet des lettres pontificales. Il s'agit de la condition nécessaire pour permettre un examen d'ensemble de la papauté d'Avignon en évitant toute appréciation trop cloisonnée qui risquerait d'exagérer l'importance des incidents conjoncturels ou de la personnalité de tel ou tel pape. Pour illustrer notre propos, nous avons pris l'exemple de l'étude de la pratique bénéficiale des papes d'Avignon en en soulignant quelques évolutions à long terme. La question est importante parce qu'elle touche à de nombreux aspects de la Curie mais ce n'est, bien sûr, qu'une des interrogations auxquels se prête ce corpus<sup>73</sup>.

Les éditions de l'École française ont constitué un premier pas, à vrai dire un pas de géant, dans la constitution de cet ensemble. La base de données *Ut per litteras apostolicas* capitalise cet héritage et le fait fructifier par son mode d'interrogation. Grâce au programme CORELPA, cette base est sur le point de recouvrir tous les registres déjà édités. La pertinence des interrogations ne peut que s'améliorer avec l'accroissement du corpus. Les lettres curiales encore inédites, au nombre limité mais à l'intérêt diplomatique et politique évident, constituent un objectif plausible pour les années futures<sup>74</sup>. Relancer leur édition serait bienvenu mais, comme le rappelait il n'y a pas si longtemps Patrick Zutshi<sup>75</sup>, il serait regrettable d'oublier pour autant les lettres communes. La simple édition des *rubricelle* des registres de Clément VI pourrait être déjà fort instructive. La richesse de la correspondance des papes d'Avignon est donc à même de susciter, encore aujourd'hui, de nombreux projets.

73 Les thèmes ne manquent pas. On peut renvoyer au thesaurus établi d'après les lettres communes de Grégoire XI et qui est consultable sur la base de données *Ut per litteras...* Il comprend treize chapitres.

74 Cf. GALLAND, Bruno – La publication des registres de lettres pontificales par l'École française de Rome, p. 632-633.

75 ZUTSHI, Patrick – The Registers of Common Letters of Pope Urban V (1362-1370) and Pope Gregory XI (1370-1378). *The Journal of Ecclesiastical History*. Vol. 51, n° 3 (2000) p. 508.